

Signaux Girod

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
17 C, rue Alain Savary - B.P. 1949
25020 Besançon cedex
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Signaux Girod

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du

1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 septembre 2020, les titres de participation s'élèvent en valeur nette à K€ 14 912. Votre société a comptabilisé une dépréciation de K€ 6 648 au titre de l'exercice.</p> <p>Comme indiqué dans les notes IV-2 et V-1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur brute des titres de participation est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute. Cette valeur recouvrable est égale, d'une manière générale, à la quote-part de la situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée, le cas échéant, des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation était un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de cette valeur recouvrable.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation ;▶ comparer les capitaux propres retenus lors de l'estimation de la valeur recouvrable avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;▶ le cas échéant, lorsque des ajustements ont été opérés, apprécier si ceux-ci sont fondés sur une documentation probante ;▶ apprécier le caractère approprié des informations communiquées dans les notes IV-2 et V-1 de l'annexe aux comptes annuels.

■ Evaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 septembre 2020, les immobilisations corporelles s'élèvent à K€ 15 498, au regard d'un total bilan de K€ 70 203. Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans la note V-1 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société. De plus, la méthode de détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés au niveau de votre société, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou de jugements de la part de la direction afin de procéder à cette appréciation.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles par votre société. A ce titre, nous avons inclus dans notre équipe un expert en évaluation d'entreprise.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ étudier les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, en particulier la date de retour à un niveau d'activité proche de celui qui était réalisé avant le premier confinement sanitaire de mars 2020. A ce titre, nous avons examiné, à partir des données de reporting mensuel, la trajectoire de l'activité depuis le mois de mars 2020 et l'effet des nouveaux contrats clients significatifs obtenus sur l'exercice ;▶ examiner le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec des données de marché disponibles ;▶ corroborer la valeur recouvrable calculée par la direction à partir des hypothèses opérationnelles retenues en les intégrant dans notre modèle de test de dépréciation. L'objectif est de vérifier les calculs arithmétiques du modèle utilisé par la direction ;▶ apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable par rapport aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses opérationnelles retenues ;▶ apprécier le caractère approprié des informations communiquées dans la note V-1 de l'annexe aux comptes annuels.

■ Evaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les sociétés de votre groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010 ont fait l'objet, de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ lorsque votre société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, nous avons rapproché le montant de la condamnation ou de la transaction en cours de la provision comptabilisée par votre société ;

La provision comptabilisée à ce titre s'élève à K€ 72 au 30 septembre 2020. Cette provision a été estimée selon les modalités décrites dans les notes IV-6, V-5 et V-18 alinéa b de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de cette provision.

- ▶ en l'absence de jugement ou de négociation en cours, nous avons rapproché la provision comptabilisée de celle figurant dans le rapport de l'expert mandaté par votre société ;
- ▶ nous avons apprécié la compétence, et l'indépendance de l'expert mandaté par votre société ;
- ▶ dans le cas particulier décrit dans la note V-5 de l'annexe aux comptes annuels, nous avons examiné les arguments développés par votre société pour contester les conclusions du rapport d'expertise mandaté par le tribunal ;
- ▶ apprécier le caractère approprié des informations communiquées dans les notes IV-6, V-5 et V-18 alinéa b de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Signaux Girod par votre assemblée générale du 26 mars 2020 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 25 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2020, le cabinet GRANT THORNTON était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Besançon et Lyon, le 29 janvier 2021

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International



Frédéric Jentellet



Alexandre Ringuet

ERNST & YOUNG et Autres

Mohamed Mabrouk

I - Bilan au 30 septembre 2020

Actif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2020	30/09/2019
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles nettes		1 476	597
Immobilisations corporelles nettes		15 498	15 346
Immobilisations financières		17 107	23 603
Dont : Titres de participation		14 912	21 561
Créances rattachées		0	0
Total Actif immobilisé	1	34 081	39 546
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	6 445	6 605
Clients et comptes rattachés	3	8 131	8 443
Autres créances	3	15 721	15 431
Disponibilités	6	5 289	4 207
Comptes de régularisation	3-8	536	744
Total Actif circulant		36 122	35 430
Total actif		70 203	74 976
Passif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2020	30/09/2019
Capital		14 808	14 808
Réserve légale		1 481	1 481
Autres réserves		34 300	31 163
Résultat net		(3 765)	3 136
Situation nette		46 824	50 588
Subventions		1	2
Provisions règlementées	5	8 884	9 188
Capitaux propres	4	55 709	59 778
Provisions pour risques et charges	5	151	383
Dettes financières	6	7 015	7 582
Fournisseurs et comptes rattachés	7	4 765	4 724
Autres dettes et comptes de régularisation	7-8	2 563	2 509
Passif circulant		14 343	14 815
Ecart de conversion passif			
Total passif		70 203	74 976

II - Compte de résultat

(exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2020	30/09/2019
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	10	37 408	39 573
Production stockée		(50)	149
Reprise de provisions et transfert de charges		472	465
Autres produits		1 178	388
Total des produits d'exploitation		39 008	40 575
Charges d'exploitation :			
Achats matières premières et autres approvisionnements		14 726	16 197
Variation des stocks		142	122
Autres achats et charges externes		10 003	10 631
Impôts, taxes et versements assimilés		1 212	1 207
Salaires et traitements		7 366	7 411
Charges sociales		2 524	2 479
Dotations aux amortissements et provisions		2 326	2 712
Autres charges		71	67
Total des charges d'exploitation		38 370	40 826
Résultat d'exploitation		638	(251)
Résultat financier	12	(5 204)	(176)
Résultat courant		(4 566)	(427)
Résultat exceptionnel	13	907	3 225
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	14	(106)	338
Résultat net de l'exercice		(3 765)	3 136
Résultat par action (en Euros)		(3.65)	3.00
Résultat dilué par action (en Euros)		(3.31)	2.75
Nombre d'actions		1 030 419	1 044 922
Nombre d'actions diluées*		1 139 062	1 139 062

*Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III - Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net	(3 765)	3 136
Amortissements et provisions nets	7 876	(4 115)
Plus ou moins-values	5	4 125
Subventions virées au résultat	(1)	(1)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	1 628	(347)
= Flux de trésorerie d'exploitation (A)	5 743	2 798
Distributions mises en paiement	0	0
Remboursement de dettes financières	(1 262)	(3 178)
Variation avances et cash pooling	(1 485)	0
Besoin de trésorerie	(2 747)	(3 178)
Variation avances et cash pooling	0	458
Augmentation des dettes financières	1 060	500
Dégagement de trésorerie	1 060	958
= Flux de trésorerie financement (B)	(1 687)	(2 220)
Acquisition immobilisations incorporelles	(1 125)	(74)
Acquisition immobilisations corporelles	(1 769)	(1 056)
Acquisition de titres de participation	0	0
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	(153)	(322)
Créances et dettes sur immobilisations	(17)	17
Besoin de trésorerie	(3 064)	(1 435)
Cession, désinvestissement, subvention d'investissement	94	4 536
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	0	184
Dégagement de trésorerie	94	4 720
= Flux de trésorerie investissement (C)	(2 970)	3 285
Trésorerie début	4 203	340
Trésorerie fin	5 289	4 203
Flux net de trésorerie (A+B+C)	1086	3 863
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)		
	30/09/2020	30/09/2019
Variation des stocks	160	(66)
Variation des créances	1 715	379
Variation des dettes	(247)	(660)
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	1 628	-347

La variation des stocks n'est pas significative par rapport au montant total.

La baisse des créances est principalement due au remboursement partiel du CICE et de l'action engagée sur le recouvrement des créances clients.

La diminution de dettes est due pour l'essentiel à la baisse de la dette CICE à rembourser aux filiales (-0.6 M€), compensée par l'apparition d'une dette d'intégration fiscale sur les filiales (acomptes d'impôt à rembourser).

IV - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions de Code de Commerce (article L.123612, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 15 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 5 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La dotation aux amortissements de l'exercice est normalement inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation. Dans des cas exceptionnels une partie de la dotation peut être enregistrée en résultat exceptionnel.

L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision réglementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisé en charges exceptionnelles.

Suite à l'adoption de Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, de nouvelles dispositions relatives au traitement des fonds commerciaux et aux malis techniques sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce texte qui porte essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation d'actifs corporels et incorporels, et sur les malis techniques de fusion, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à la dépréciation du fonds de commerce lorsque cela était nécessaire.

IV-2 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur recouvrable des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Pour les filiales en phase de démarrage, il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

IV-3 - Stocks et en-cours.

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique. Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

IV-4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

IV-5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des comptes à terme.

IV-6 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IV-7 - Impôts

La société Signaux Girod est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Services, Signaux Girod Nord, Signaux Girod Est, S.F.L, Signaux Girod Sud, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod La Réunion, Sociétés Spécialisées Girod, Atech, Concept Urbain, L'Appentière Fleurie (soit 12 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de groupe. Au 30 septembre 2020, les déficits reportables concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 11 871 K€.

IV-8 - Engagements de retraite

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2018/2019 et 2019/2020, se déclinent ainsi :

	30/09/2020	30/09/2019
Taux d'actualisation	0.59%	0.47%
Hypothèse de taux d'actualisation des salaires	2%	2%
Taux de turnover	4.2%	4.2%
Age de départ	62 ans	62 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2020.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

V - Notes

V-1 - Actif immobilisé

Valeurs brutes (Montants exprimés en milliers d'euros)	30/09/19	Acquisitions	Cessions et virements	30/09/20
Fonds de commerce	86			86
Autres immobilisations incorporelles	2 904	1 124	4	4 024
Immobilisations incorporelles	2 990	1 124	4	4 110
Terrains	1 549			1 549
Constructions	22 200	53		22 253
Installations techniques	14 994	512	810	14 696
Autres immobilisations	4 699	416	400	4 715
Immobilisations en cours	526	827		1 353
Autres	40		40	
Immobilisations corporelles	44 008	1 808	1 250	44 566
Participations	39 118		1	39 117
Créances rattachées	0			0
Actions propres (rachat pour annulation)	1 974	154		2 128
Actions propres (contrat de liquidité)	22		2	20
Autres	78			78
Immobilisations financières	41 192	152	1	41 343
Total	88 190	3 084	1 255	90 019

Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat.

L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2020 des 108 643 actions propres possédées par la société est de 1 023 K€.

Les autres immobilisations financières (78 K€) sont à plus d'un an et sont dépréciées à hauteur de 33 K€ au 30 septembre 2020.

COMPTES SOCIAUX

Amortissements et provisions	30/09/19	Dotations	Reprises	30/09/20
Immobilisations incorporelles	2 393	245	5	2 633
Terrains	254			254
Constructions*	13 929	678	162	14 445
Installations techniques*	11 308	960	1 119	11 149
Autres immobilisations corporelles	3 171	440	390	3 221
Immobilisations corporelles	28 662	2 078	1 671	29 069
Participations**	17 557	6 648		24 205
Créances rattachées	0			0
Actions propres (rachat pour annulation)	0			0
Actions propres (contrat de liquidité)	0			0
Autres	33			33
Immobilisations financières	17 590	6 648		24 238
Total	48 645	8 971	1 675	55 940

* Le test de dépréciation réalisé au 30 septembre 2018 au niveau de la Signalisation France, qui comprend Signaux Girod SA et ses filiales française de signalisation, a révélé une perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité. Une dotation pour dépréciation des installations techniques a donc été constatée pour 2 580 K€, et pour dépréciation des constructions pour 647 K€. Cette dépréciation a été reprise au 30 septembre 2020 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2019/2020 pour 397 K€ pour les installations techniques et 162 K€ pour les constructions, soit une reprise totale de 559 K€. La reprise au 30 septembre 2019 était de 516 K€.

**Une provision pour dépréciation des titres de la société Signaux Girod Services, société détentrice des titres des sociétés françaises de signalisation, a été constaté pour un montant de 6 648 K€. Au 30 septembre 2020, les titres de la société Signaux Girod Services sont dépréciés à hauteur de 19 134 K€.

Dotations aux amortissements et provisions	30/09/20	30/09/19
Immobilisations incorporelles	245	379
Terrains		1
Constructions	678	746
Installations techniques	960	984
Autres immobilisations corporelles	440	597
Immobilisations corporelles	2 078	2 328

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

V-2 - Stocks et En-cours

	30/09/20	30/09/20	30/09/20	30/09/19
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	3 280	44	3 236	3 380
En-cours de production	2 510		2 510	2 178
Produits intermédiaires et finis	825	126	699	1 047
Total	6 615	170	6 445	6 605

V-3 - Créances d'Exploitation

	30/09/20	30/09/20	30/09/20	30/09/19
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Clients et comptes rattachés	8 142	11	8 131	8 443
Autres créances	15 721		15 721	15 431
Charges constatées d'avance	536		536	744
Total	24 399	11	24 388	24 618

En dehors du CICE les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

La créance de CICE qui regroupe les créances dégagées par l'ensemble des sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Signaux Girod SA est tête de groupe s'élève à 2 634 K€ au 30 septembre 2020 dont 1793 K€ à plus d'un an. Une dette envers les filiales du groupe correspondant à leur CICE figure au passif du bilan pour un montant de 1 632 K€ (dont 612 K€ à moins d'un an).

V-4 - Capitaux Propres

	Capital	Résultat de l'exercice	Réserves	Subv. Invest.	Provision réglementées	Totaux capitaux propres
Situation nette au 30/09/2018	14 808	(446)	33 090	3	10 180	57 635
Dividende distribué			0			0
Autres affectations du résultat		446	(446)			0
Résultat 30/09/19		3 136				3 136
Autres mouvements				(1)	(992)	(993)
Situation nette au 30/09/2019	14 808	3 136	32 644	2	9 188	59 778
Dividende distribué			0			0
Autres affectations du résultat		(3 136)	3 136			0
Résultat 30/09/20		(3 765)				(3 765)
Autres mouvements			1	(1)	(304)	(304)
Situation nette au 30/09/2020	14 808	(3 765)	35 781	1	8 884	55 709

V-5 - Provisions

Provisions réglementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

Provisions réglementées	30/09/2019	Dotations	Reprises	30/09/2020
Provision amortissements dérogatoires	9 188	762	1 066	8 884
Dotations et reprises exceptionnelles		762	1 066	

COMPTES SOCIAUX

Autres provisions :

	30/09/19	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	30/09/20
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risque filiales					
Provisions sociales*	84			5	79
Provisions sur risques juridiques**	299		227		72
Provisions pour charges					
Total provisions pour risques et charges	383		227	5	151
Provisions pour dépréciations					
Constructions	532		162		370
Installations techniques	2 179		397		1 782
Titres de participation	17 557	6 648			24 205
Autres immobilisations financières	33				33
Stocks	204	1		35	170
Créances clients	37		26		11
Autres créances	374			374	0
Total provisions pour dépréciations	20 916	6 649	585	409	26 571
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		1	26	40	
Financières		6 648	374		
Exceptionnelles			786		

*Les provisions sociales constatées correspondent pour 79 K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

** La dotation aux provisions constatée correspond à notre meilleure estimation du risque encouru dans le cadre de litiges en cours concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010, pour des contrats antérieurs à 2006.

Provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés du groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, une provision pour risque de 299 K€ avait été comptabilisée sur les périodes précédentes sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe. Celle-ci a été reprise à hauteur de 228 K€ suite à l'exécution d'un jugement de 2018 appelé au cours de cet exercice. Le solde de provision restant au 30 septembre 2020 correspondant à ces litiges, s'élève à 72 K€.

Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque la société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.
- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision

V-6 - Dettes Financières

	30/09/20	30/09/19
Emprunts et dettes financières		
Emprunts à long et moyen terme	5 046	5 249
Participation des salariés	0	0
Intérêts courus	8	4
Compte courant groupe	1 910	2 273
Cash pooling passif	0	5
Concours bancaires courants	0	0
Divers	51	51
Total emprunts et dettes financières	7 015	7 582
Echéances		
Remboursables à moins d'un an	3 911	4 598
Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans	3 019	2 749
Remboursables à plus de cinq ans	85	235
Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme	7 015	7 582
Emprunts et dettes financières	7 015	7 582
Valeurs mobilières de placement	(2 508)	(1)
Cash pooling actif	(12 449)	(11 622)
Disponibilités	(2 782)	(4 207)
Endettement net	(10 724)	(8 248)

Un emprunt souscrit par Signaux Girod est soumis à un covenant, susceptible d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 459 K€ à fin septembre 2020 (contre 610 K€ au 30 septembre 2019).

Le calcul du ratio financier afférent au « covenant » est effectué sur une base annuelle et doit être respecté au 30 septembre.

Au 30 septembre 2020, Signaux Girod ne respectait pas ce covenant (respecté au 30 septembre 2019) suite à la crise sanitaire de la Covid-19 et a donc entraîné un bris de covenant. La partie non courante de l'emprunt concerné s'élève à 155 K€. Celle-ci n'a pas été reclassée en emprunt courant à moins d'un an et donc exigible à moins d'un an.

V-7 - Dettes d'Exploitation

	30/09/20	30/09/19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 765	4 724
Autres dettes d'exploitation	2 563	2 509
Total des dettes d'exploitation	7 328	7 233

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

Charges à payer	30/09/20
Emprunts et dettes financières diverses	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414
Dettes sur immobilisations	0
Clients avoirs à établir	58
Dettes fiscales et sociales	1 328
Autres charges à payer	13
Intérêts bancaires à payer	3
Total des charges à payer	1 821
<hr/>	
Produits à recevoir	30/09/20
Clients factures à établir	192
Autres créances produits à recevoir	80
Total des produits à recevoir	272
<hr/>	
Charges constatées d'avance	30/09/20
	536
<hr/>	
Produits constatés d'avance	30/09/20
	170

V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières		
Participations	14 912	
Créances rattachées	0	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	3 835	
Autres créances	12 449	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	904	
Autres dettes	1 909	
Produits et charges financières		
Produits de participation	1 083	
Autres produits financiers	0	
Charges financières	0	

V-10 - Chiffre d'affaires

	30/09/2020	Variation	30/09/2019
Chiffre d'affaires hors groupe	20 837	1 588	19 249
Chiffre d'affaires groupe	16 571	(3 753)	20 324
Chiffre d'affaires total	37 408	(2 165)	39 573

	30/09/2020	Variation	30/09/2019
Chiffre d'affaires France	36 885	(2 194)	39 079
Chiffre d'affaires Etranger	523	29	494

V-11 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices précédents.

Le CICE s'est terminé au 31/12/2018, et seul 81 K€ était comptabilisé au titre l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2020, la créance de CICE due au titre des années civiles 2015 à 2018 s'élève à 2 634 K€ (dont 1 631 K€ dû aux filiales en intégration fiscale).

V-12 - Résultat Financier

	30/09/20	30/09/19
Produits financiers		
Dividendes	1 083	486
Intérêts des comptes courants et créances*	27	34
Reprises sur amortissements et provisions	374	0
Autres	1	24
Total des produits financiers	1 485	544
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	6 648	632
Intérêts sur emprunts et assimilés	34	81
Perte sur créances rattachées à des participations		
Autres	7	7
Total des charges financières	6 690	720
Résultat financier	(5 205)	(176)

*comprend essentiellement les intérêts des comptes à terme.

V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net
Sur opérations en capital	195	379	(184)
Amortissements et provisions	1 852	762	1 090
Résultat exceptionnel			906

Transferts de charges d'exploitation	30/09/2020	30/09/2019
Entretien et réparation	17	69
Autres charges externes	142	63
Indemnités départ retraite	56	25
Formation et remboursements sociaux	5	12
Refacturation charges filiales	187	206
Total des transferts de charges d'exploitation	407	375

V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

Accroissements

Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	8 884	
Accroissement de la dette future d'impôt		2 487

Allègements

Provisions non déductibles		
- Participation des salariés		
- Organic	29	
Autres		
Total	29	
Allègement de la dette future d'impôt		8

Eléments de taxation éventuelle	0	
Accroissement de la dette future d'impôt		0

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	(4 566)	0	(4 566)
Résultat exceptionnel	907	(106)	801
Total	(3 659)	(106)	(3 765)

La charge d'impôt de 106 K€ correspond pour 305 K€ à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe, pour 21 K€ à des crédits d'impôts et pour 130 K€ d'impôts à payer.

En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'impôt aurait été de 295 K€.

V-15 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts avances bruts	Prêts avances nets	Dividende encaissé	Résultat	Chiffre affaires
Détenues à 50 % et plus										
Sas Signaux Girod Services ¹ Siret 443 137 955	7 265	(2 183)	100.00	20 609	1 475			0	(3 608)	949
Sas International Girod ¹ Siret 443 137 021	9 700	(3 154)	100.00	9 700	9 700			0	(514)	366
Sarl SFL ¹ Siret 304 635 337	750	(1 124)	100.00	5 070	0				435	0
SAS Sociétés ¹ Spécialisées Girod Siret 481 957 041	3 736	3 414	100.00	3 736	3 736			1 083	39	233

Au 30 septembre 2020, Signaux Girod cautionne des emprunts contractés par sa filiale International Girod pour 812 K€.

Signaux Girod garantit aussi un emprunt de sa sous-filiale tchèque GS PLUS pour 86 K€ et des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 600 K€.

¹ Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine.

V-16 - Résultats des cinq derniers exercices

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (K€)	38 840	41 112	41 091	39 573	37 408
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions (K€)	4 757	3 461	8 844	(1 356)	3 784
Impôt sur les bénéfices (K€)	(1 068)	(878)	(288)	(338)	106
Participation des salariés (K€)	0	0			
Résultat net (K€).	587	(468)	(446)	3 136	(3 765)
Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	0	434	9 854	0.00	0
Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	456	456	0.00	0.00	0
Résultat par action					
Bénéfice net par action	0.52	(0.41)	(0.39)	2.75	(3.31)
Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions	5.11	3.81	8.02	(0.89)	3.23
Dividende attribué à chaque action	0.40	0.40	0.00	0.00	0.00
Personnel					
Effectif moyen employé	241	240	235	245	245
Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)	9 705	9 844	9 704	9 889	9 890

V-17 - Rémunérations et effectifs

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
2017/2018	29	29	92	95	245
2018/2019	34	26	96	89	245

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société s'élève à 870 K€.

Rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration) :

	2019/2020	2018/2019
Par la SA Signaux Girod	344	306
Par les sociétés liées	54	54

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

Avals et cautions ¹	5 126
Indemnités de fin de carrière ²	992
Engagements d'investissements	2 100

En septembre 2018, un engagement d'investissement concernant l'installation d'un nouvel ERP (SAP) a été signé. Cet investissement d'un montant sera financé par un contrat de location financement. Les engagements portant sur cet investissement s'élèvent à 2.1 M€. En contrepartie la société a reçu un engagement de livrer et mettre en place ce nouvel ERP (SAP) pour une utilisation au cours du premier semestre 2021. Aucun autre engagement d'investissement d'un montant significatif n'est à signaler.

b) Passifs éventuels

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de ces litiges, une provision de 299 K€ a été constatée par la société au cours des exercices précédents. Celle-ci a été reprise à hauteur de 228 K€ au titre de cet exercice, suite à l'exécution d'un jugement de 2018. Le solde de provision restant au 30 septembre 2020 correspondant à ces litiges, s'élève à 72 K€.

Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2020.

V-19 - Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur d'origine	78	347	1 064	1 489
Amortissements				
Exercices antérieurs		161	44	205
Exercice en cours		17	177	194
Valeur nette	78	169	843	1090
Redevances payées				
Exercices antérieurs	60	263	47	370
Exercice en cours	7	29	190	226
Total	67	292	237	596
Redevances à payer				
A un an au plus	7	29	190	226
A plus d'un an et moins de 5 ans	25	110	711	846
A plus de 5 ans	0	0	0	0
Total	32	139	901	1072
Valeur résiduelle	0	0	0	0

¹ Dont : a - entreprises liées et filiales : 1 845 K€, b - cautions bancaires sur marchés : 268 K€, c - dettes garanties par des suretés réelles : emprunts bancaires, hypothèque immobilière et cautions : 3 356 K€

² Elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise. Le montant a été déterminé individu par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 0.59%, taux de progression des salaires de 2.0 %, taux de turnover de 4.2 %. Au 30 septembre 2020, ces indemnités représentent un montant de 1 242K€ sur lesquels 250 K€ ont déjà été versés.

V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD
Siège social : 39400 Bellefontaine

V-21 - Capital social

	30/09/2019	Variation de la répartition des actions	Actions créées ou remboursées	30/09/2020
Nombre d'actions à droit de vote double*	741 124	150		741 274
Nombre d'actions sans droit de vote double	303 798	-14 653		289 145
Nombre d'actions auto-détenues	94 140	14 503		108 643
Total	1 139 062	0	0	1 139 062

*L'article 30, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod est de 13 €.
Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

A la clôture de l'exercice 2019/2020, la société possédait :
- 106 592 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation,
- 2 051 actions propres au titre du contrat de liquidité.

V-22 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note V- 6 Dettes financières,
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note V-18 Engagements hors bilan.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur des baux immobiliers et sur des contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

Locations simples	Au 30/09/20	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Montant des échéances restant dues	212	100	112	0

V-23 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En date du 30 octobre 2020, la société Signaux GIROD a absorbé par voie de TUP la société S.F.L.
Le 10 décembre 2020, la société Signaux GIROD a procédé à une réduction de capital de 1 385 306 € par annulation de 106 562 actions propres. Par conséquent, le capital social de la société Signaux GIROD s'élève à 13 422 500 €.

V-24 - Evènements majeurs de l'exercice**COVID-19 :**

Le contexte de crise sanitaire du Covid-19, a contraint notre société à arrêter son activité dès l'annonce gouvernementale du premier confinement. Nous avons mis en place des mesures de chômage partiel et de télétravail sur l'usine et ses services généraux.

Les projets d'ERP engagés ont pu être poursuivis pendant cette période.

L'impact de cette crise sur la situation de liquidité est maîtrisé. Nous avons renégocié les dettes sociales et financières.

L'arrêt brutal de l'activité et les conséquences de la crise de la Covid-19 ont eu un impact important sur la baisse du chiffre d'affaires, de l'ordre de 15%.